

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA D'EL BAYADH
DIRECTION HYDRAULIQUE**

N° D'IDENTIFICATION FISCALE :098432019001238

INTITULE DE L'OPERATION : REALISATION D'UN TRANSFERT D'EAU A PARTIR DU CHAMP CAPTANT RHAB VERS LA COMMUNE D'EL BAYADH (W. D'EL BAYADH)

Objet : REALISATION D'UN TRANSFERT D'EAU A PARTIR DU CHAMP CAPTANT RHAB VERS LA COMMUNE D'EL BAYADH (W. D'EL BAYADH)..

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE.

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public Et la loi 12-23 du 06-08-2023 portant réglementation des marchés publics. La Direction hydraulique de la Wilaya d'El Bayadh informe l'ensemble des intéressés par l' Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales parue dans les quotidiens : « الأمة » " et " le quotidien d'Oran "

le : 25/03/2026 que l'attribution provisoire est comme suite :

OBJET	ENTEREPRISE	NIF	MONTANT AVANT VERIFICATION (DA)	MONTANT Après VERIFICATION (DA)	NOTE	DELAI	CRI TE- RS DE CHO IX
REALISATION D'UN TRANSFERT D'EAU A PARTIR DU CHAMP CAPTANT RHAB VERS LA COMMUNE D'EL BAYADH (W. D'EL BAYADH)	GROUPEMENT GTP EURL STRAPHYD ET EURL ECHANOUIA	099804205522193181	940.617.769 .00	940.617.769 .00	94.2 2	12 MOIS	Moins disant

Le soumissionnaire qui conteste le choix du service contractant (attribution provisoire) peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire auprès du comité des marchés publics de la wilaya d'El -Bayadh. Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires sont invités à se rapprocher auprès du service contractant dans un délai maximum de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis dans la presse ou le BOMOP à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation technique et financière de leurs offres.

LE DIRECTEUR